

43  
8

république Française; Au nom du peuple Français,

Le tribunal civil <sup>1 2 3 4</sup> mil neuf cent trente trois, de première instance  
éant à Quimper chef lieu du département du Finistère  
a rendu le jugement ci-dessous à l'heure suivante:  
audience publique, tenue le lundi six Novembre mil neuf cent  
trente trois par le tribunal civil de Quimper. Le tribunal,  
sur le réquisitoire ci-dessus, les pièces à l'appui, où  
Monsieur Le Zant juge commissaire en son rapport  
~~Ce~~ Monsieur le Procureur est décédé <sup>8 9 10</sup> en son domicile de la République  
dressé <sup>11</sup> sur ses conclusions orales <sup>12 13 14 15 16</sup> mil neuf cent trente trois après en  
heure avoir délibéré : <sup>17 18 19 20</sup> sur la déclaration conformément à la loi.  
Attendu qu'il résulte des pièces du dossier notamment  
d'un procès verbal de disparition et d'un rapport dressé  
par l'administration de l'Inscription Maritime les vingt deux  
mars mil neuf cent trente trois et le dix neuf octobre mil neuf  
cent trente trois, : adjoint au Maire, officier de l'état-civil par délégation, que  
le dix neuf mars mil neuf cent trente trois, vers deux heures  
du soir le dundee <sup>21 22 23 24 25 26 27 28 29</sup> mil neuf cent trente trois, vers deux heures  
revenait de la pêche au maguereau et se trouvait à cent  
cinquante milles au Nord-Est un quart <sup>30</sup> d'ouestant pas  
très grosse mer, que soudain une très grosse lame vint déferler  
sur le pont, par l'arrière tribord, faisant des avaries débla-  
çant les filets et jetant à la mer le matelot Celton François  
Hippolyte Marie, que le bateau, couché par la lame n'était plus  
maîtrisé de sa manœuvre, qui un matelot, coincé par les filets, a été  
noyé sur le pont, que plusieurs hommes, dont le fratrion  
Celton Hippolyte <sup>31 32 33 34</sup> mil neuf cent trente trois, père du défunt  
furent blessés, qu'aucun secours n'a pu être porté  
à Celton fils, et que quand le bateau a pu être  
redressé il était trop tard. Attendu qu'il résulte  
en cas d'un certificat délivré le dix Septembre mil  
neuf cent trente trois par Monsieur le Maire de la  
ville de Douarnenez, où était domicilié Celton fils  
que depuis cet <sup>35 36 37 38 39</sup> est décédé en son domicile évidemment celui-ci  
~~Demande~~ Il a pas repris à son <sup>40</sup> mil neuf cent trente trois  
toute dans ces conditions <sup>41 42 43 44</sup> déclaration, son décès doit être  
tenu pour constant. Par ces motifs, déclare cons-  
tant pour avoir eu lieu en mer, le dix neuf mars  
mil neuf cent trente trois au large d'Urssant  
le décès de François Hippolyte Marie Celton né à  
Douarnenez le <sup>47 48 49 50</sup> adjoint au Maire, officier de l'état-civil par délégation, vingt  
Septembre mil neuf cent quatorze, fils de Hippolyte  
Marie et Hippolyte Ferrol, sans épouse, marin pêcheur  
domicilié à Douarnenez, embarqué comme matelot

N° 165  
Jugement de déclaration  
de décès en mer  
François Hippolyte  
Celton  
disparu le 19 mars 1933  
à bord du  
"Paul Déroutéde"

N°

— —

POULDERGAT HONORE LA MÉMOIRE  
DE SON INSTITUTEUR MORT EN DÉPORTATION

{ N'ôte jamais à homme ni bête sa liberté  
qui est son bien le plus précieux.  
Lousse chacun aller au soleil quand  
il a froid, à l'ombre quand il a chaud

Selma LAGERLÖF

Prix NOBEL 1909

("Le merveilleux voyage de  
Nils HOLGERSSON")

La commune de POULDERGAT a choisi de donner  
le nom d' Yves RIOU à l'école publique du bourg.

Elle a souhaité ainsi honorer la mémoire d'un  
modeste instituteur, inspiré par une vocation  
d'enseigner qui l'avait conduit à partager son  
savoir entre les enfants qu'on lui confiait et les  
cours d'adultes auxquels il était attaché.

Une plaque gravée commémorait jusqu'à présent  
la dernière journée de liberté qu'il a vécue dans  
sa classe, au milieu de ses élèves, et sa fin  
tragique dans un camp de concentration en ALLEMAGNE.

C'est pour perpétuer son souvenir et la valeur de  
son sacrifice que l'école portera désormais son nom.

Yves RIOU a débuté dans l'Enseignement public le 1<sup>er</sup> octobre 1911

- il reçoit une lettre de félicitations pour les cours d'adultes en 1917
- il reçoit la mention honorable en 1935
- il est fait Officier d'Académie le 20 mai 1939
- il est admis à la retraite le 1<sup>er</sup> octobre 1944, l'année  
de ses 55 ans, alors qu'il est mort quelques mois plus tôt,  
le 8 mai, de façon totalement anonyme, dans un camp  
de concentration. Ni la famille, ni l'Inspection Académique  
n'ont été informés ...



Yves RIOU 20 Janvier 1889 - 8 Mai 1944  
Mort en déportation

- Au pays de Douarnenez, selon une coutume ancestrale et fort répandue, on l'avait surnommé familièrement, "BAUCITRON" à cause de sa ressemblance avec un célèbre acteur de la série comique des premiers films muets.



acte après lecture faite

295

Le Maire

Garnier

S'An mil huit cent quatre-vingt-neuf - le dimanche  
vingt Janvier à sept heures et demie du matin, par devant  
nous l'audat j'épicien maire et officier de l'état  
civil de la commune de Tréogat, canton de Plougastel  
Saint-Germain (Finistère), a comparu M. Riou  
Yves, instituteur, âgé de trente ans, domicilié au  
bourg de Tréogat, lequel nous a présenté un enfant  
sexe masculin, qu'il nous a dit être né aujourd'hui  
à sept heures du matin dans sa maison d'habitation  
ci-dessus signalée où lui déclarent et déclarent  
d'un œuvre, ménagier, âgé de vingt ans domicilié dans  
le même bourg et où il a donné à cet enfant les prénoms  
de Yves Jean Marie. Ces déclarations et présentation  
ont été faites en présence des sieurs Riou, Jean, marin,  
pêcheur, âgé de trente-huit ans, domicilié à Saint-  
Guivré en la commune de Penmarch et Corentin Le  
Borgne, commerçant, âgé de vingt-huit ans, domicilié  
au bourg de Tréogat et dont les père et mère sont signés ci-  
dessous. Le présent acte après qu'il leur en a été lue et lu  
l'ensemble en la commune de Penmarch à Corentin Le

Le Borgne

Yves Riou

Yves Riou

Yves Riou

Yves Riou

L'acte de naissance d'Yves RIOU  
à TRÉOGAT, le 20 janvier 1889.

= 420 hab.

N° 119

Jugement de déclaration  
de décès  
en Allemagne de  
Riou, Yves Jean Marie

"Mort pour la France"  
Quarante neuf mois  
payés sans approvis

N°

Vu la signification à mil neuf cent quarante six, à trois heures  
faite le six minutes, décembre, mil neuf cent quarante six par l'  
1<sup>e</sup> de la cause d'un jugement rendu par le Tribunal Civil  
de Première Instance devant à Quimper, à la date du vingt  
trois novembre, mil neuf cent quarante six, et, 2<sup>e</sup> des cer-  
tificats exigés par l'article 152 du Code Civil nous transcrivons  
ici les dispositifs dudit jugement. Par ces motifs le Tribunal  
est décédé déclaré constant pour avoir eu lieu en Allemagne  
le dressé, le huit mai, mil neuf cent quarante six, à trois heures  
et quatre minutes le décès dénommés sur la déclaration de Yves Jean Marie  
Riou, né le vingt janvier, mil huit cent quatre vingt neuf,  
à Tréogat, fils de Yves Riou et de Louise Bernic, son  
épouse, décédé, célibataire, instituteur, domicilié à Glorar,  
Ouzouer, puis à Riantec Le Port, déporté en Allemagne d'après

Le présent jugement tenu mil neuf cent quarante six, à trois heures  
d'acte de six minutes, qu'il sera transcrit sur les registres  
communs des décès de la Commune de Fourmenez section  
de Glorar, domicile du décédé. Une mention dudit décès  
sera faite en marge de l'acte le plus proche au date du huit  
mai, mil neuf cent quarante quatre heures, tout sur les registres  
des décès de la Commune de Fourmenez, section de Glorar  
est décédé fait par le double existant au Greffe du Tribunal  
Civil, le de Quimper. Transcrit le six mil neuf cent quarante six  
à neuf heures dix minutes, sur la déclaration de mil neuf cent  
quarante six, par Yves Léonide Le Bris adjoint principal  
au Maire de la Ville de Fourmenez, pour la section de  
Glorar.

Un acte de décès, rédigé dans une forme  
inhabituelle, légalise le décès d'Yves Riou.  
La mort remonte au 8 mai 1944.  
La transcription est du 9 décembre 1946.

qaboga trecut de cee documente  
unul din care sunt următoarele:

cumulativul celor două documente și documentul de la 19 iunie 1914  
care indică că în acel moment se numărau 1000 de oameni.

## Carte postală

din 19 iunie 1914, care menține că totuși se vorbește de oameni  
mai puțini decât înainte.

TREOGAT

afloarea și baza se numără 997.  
cineva și baza se numără 1000 de oameni.

+  
POULPERGAT

(peste 1000)  
LÖGGENHOF  
KONFERNZ HOF  
BRÜDER VON D'NO)

Pe cadrul documentelor se relatează următoarele:

la 21.06.1914 - 76127  
la 19.06.1914 - 76128

Documentul este redactat de către:

documentul său este scrisă în joc obiectivă sau lăsată să fie scrisă  
de către scrierii de la 19.06.1914.

2000 - 20.06.1914

1914 - 1914 - 1914

[Yves. Jean. Marie RIOU. 20 janvier 1889 - 8 mai 1944.] (1)

DE TRÉOGAT à SACHSENHAUSEN

Le dimanche 20 janvier 1889, à sept heures du matin, Yves Jean Marie RIOU vient au monde à TRÉOGAT, au cœur du pays bigouden.

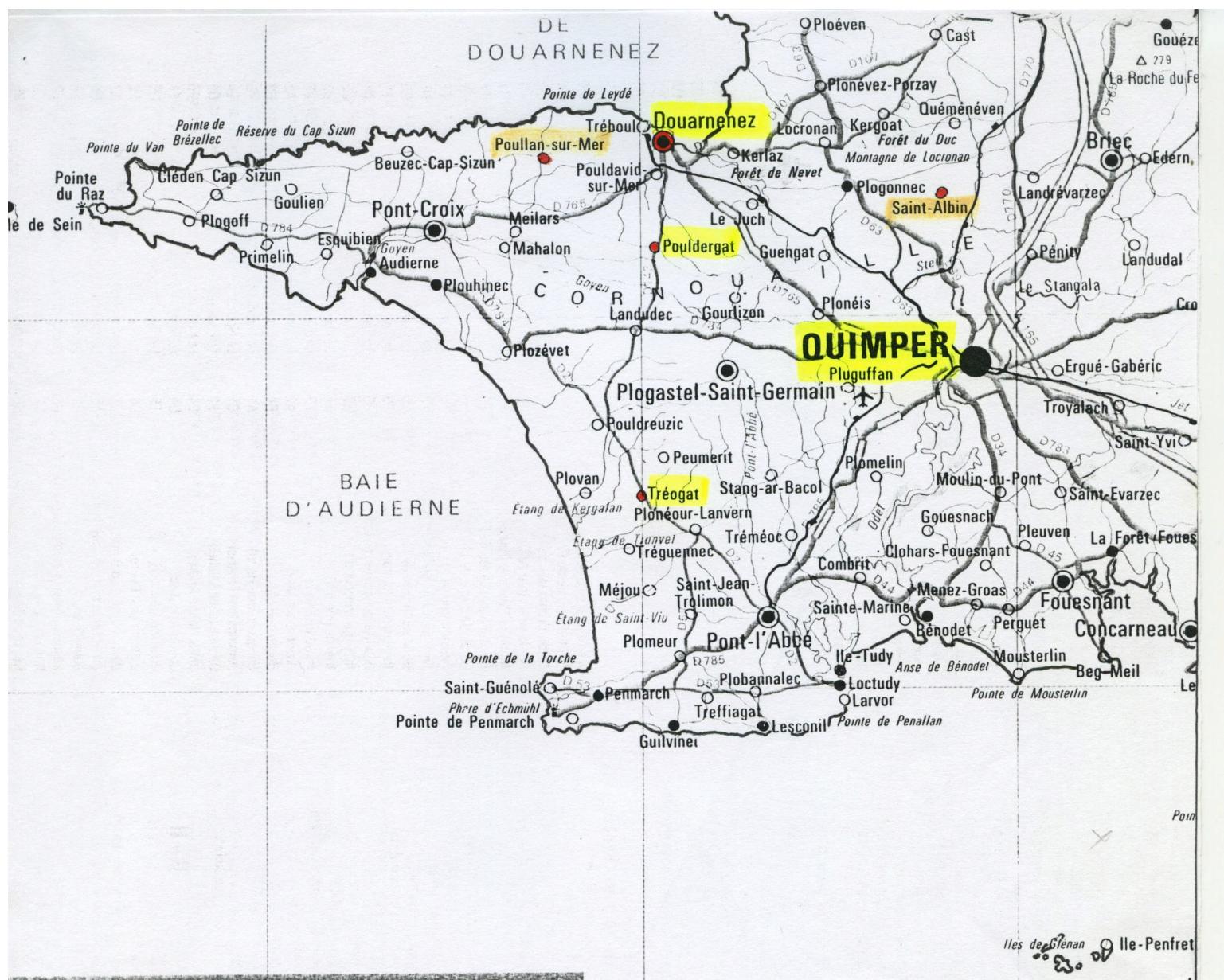
Le maire Zéphirin CAUDAL, reçoit la déclaration du père ~~de l'enfant~~ Yves RIOU, instituteur public de son état.

Il a pris pour témoin son frère, Jean RIOU, marin-pêcheur, accouru de ST GUÉNOLÉ - PENMARCH, où il réside, ainsi qu'un commerçant du bourg de TRÉOGAT, Corentin LE BORGNE.

On fête ensemble l'événement avant de retrouver au logis la jeune maman de 20 ans, née Louise BERNES, tendre épouse et charmante ménagère.

TRÉOGAT est à l'époque un petit <sup>bourg</sup> rural du canton de PLOGASTEL - SAINT GERMAIN, au bord de la BAIE d'AUDIERNE. En cette fin du 19<sup>e</sup> siècle, 20 ans après l'amère défaite de 1871 et le tragique épisode breton du camp de CONLIÉ, l'instituteur, ce "hussard noir de la République" est un personnage important de la commune. Il possède un savoir qu'on ne discute pas et une autorité qu'on ne conteste guère ouvertement. Yves RIOU élèvera son fils dans le respect des vertus républicaines, sans imaginer les drames que l'avenir prépare. Le jeune Yves RIOU deviendra, à son tour, instituteur comme son père, bon sang ne saurait mentir ...

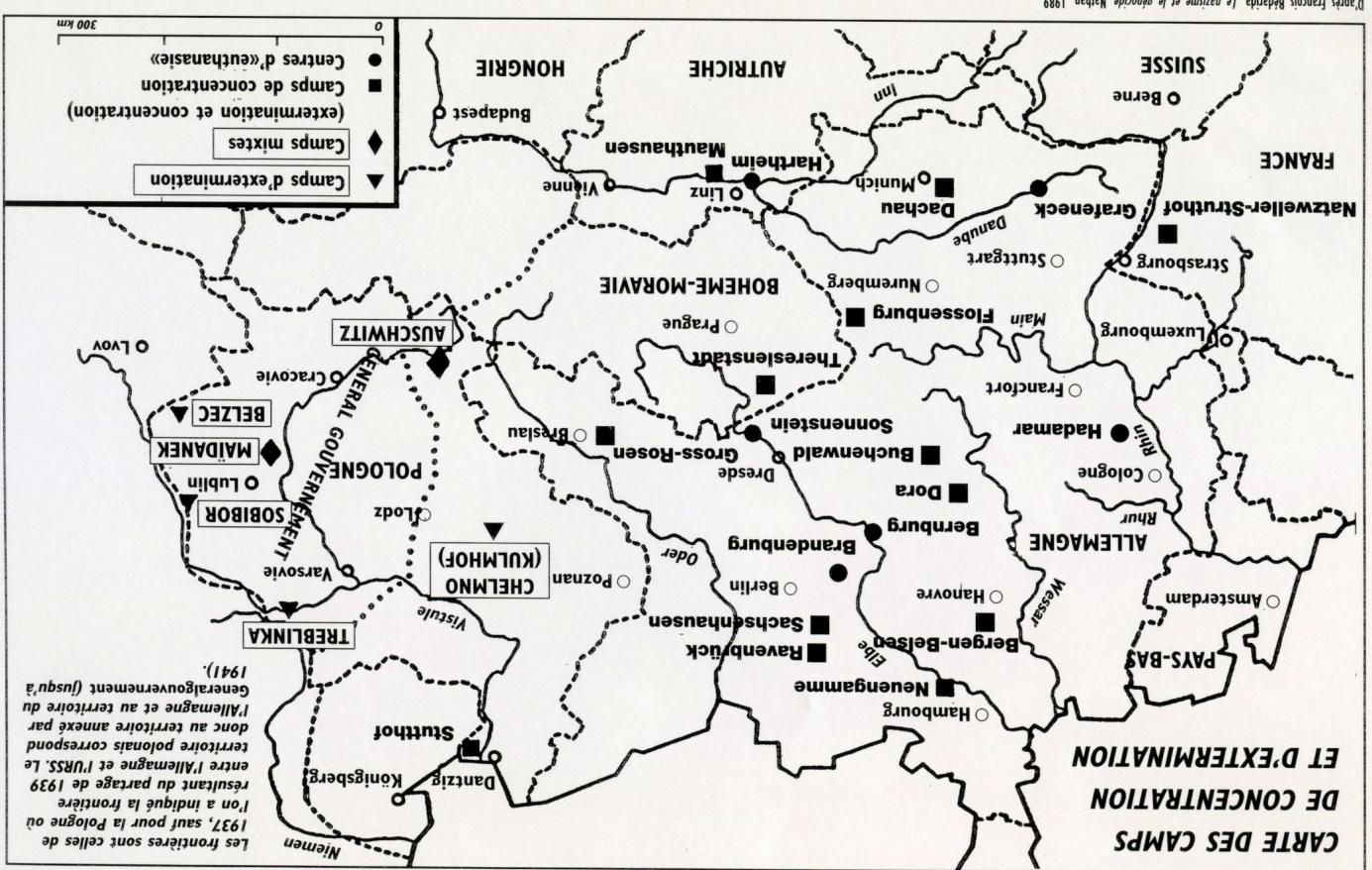
Quand la Première Guerre Mondiale éclate au mois d'août 1914, il a 25 ans. Mais c'est la Seconde Guerre Mondiale qui lui sera fatale. Il mourra dans un camp de concentration en ALLEMAGNE, à SACHSENHAUSEN, pas bien loin de BERLIN, le 8 mai 1944, un an, jour pour jour, avant la capitulation allemande de 1945.



Au début du 20<sup>e</sup> siècle, une carrière de maître d'école se déroulait souvent sur un petit territoire, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres.

Ce fut le cas d'Yves Riou qui, de 1911 à 1942, ne fréquenta que deux cantons de Cornouaille, celui de PLOGASTEL ST GERMAIN où il naquit et celui de DOUARNENERE où il exerça.

Son dernier voyage le conduira vers sa fin tragique, en ALLEMAGNE.



Carte postale  
POULDERGAT  
+  
POULLAN

(Безлітній 50)  
ЛОСТЕНОВЪ Г.  
КОФЕИНЪ 50  
ВІНДЕК ВІЧНІЯ ВІА 50

Газ дослівної суперечки є зважко складеною

для цієї країни.

Із цієї причини він не може бути використаним як

бюджетний матеріал для поштових марок.

Дослівної суперечки є зважко складеною

ВОМІН ЗЕ МІЛ ІЛЛ

СУЖИЕ — ОНІСІЕ — ДІАГНОСТИКА

Dès le début de ce siècle, après l'école primaire sous la ferme de son père, poussé par la tradition familiale, Yves Riou va entreprendre des études qui le conduiront d'abord au Brevet Élémentaire, qu'il passe en 1906.

L'année suivante, après avoir préparé le concours difficile qui y donne accès, il entre à l'Ecole Normale d'Instituteurs de QUIMPER. On est en 1907. C'est la voie royale pour entrer dans l'Enseignement. Elle le restera longtemps encore...

Yves RIOU passera quatre ans dans un établissement connu pour sa rigueur et la qualité de la formation qu'il délivre.

Son premier poste le conduit à POULLAN sur MER, à la rentrée du 1<sup>er</sup> octobre 1911, comme instituteur stagiaire. En cours d'année il est transféré à PLOARÉ, où il arrive le 15 avril 1912. Il mène alors de front sa classe et la préparation des Brevet Supérieur qu'il obtient en 1913, passant avec succès la série des épreuves qui s'étalent du 4 juillet au 28 juillet.

Dès le mois d'octobre suivant il est admis à l'examen du Certificat d'Aptitude Pédagogique qui est la consécration pour tout membre du Corps Enseignant. Il est titularisé sur place et gardera son poste de PLOARÉ jusqu'à la rentrée de 1922, qu'il effectue à PLOGONNEC - SAINT - ALBIN. Apparemment il ne s'y plait guère et obtient <sup>rapidement</sup> sa mutation pour POULDERGAT où il est installé le 1<sup>er</sup> octobre 1923.

Sa nomination se verra aussi assortie de la mention : "détaché à l'Ecole de Pêche de DOUARNENEZ".

L'école de POULDERGAT a été sa dernière étape au service de l'instruction publique. Là, s'est noué son destin.

Il sera arrêté dans sa classe le 15 décembre 1942, pour être déporté en ALLEMAGNE, d'où il ne reviendra pas.



Y

Un instituteur au service des hommes  
et de leur promotion sociale



Détaché à l'Ecole de Pêche de Douarnenez,  
Yves RIOU prend en main la formation des patrons  
pécheurs, parmi lesquels on comptera les  
plus prestigieux marins de la génération,  
comme ceux de la promotion 1932-1933.

Y

AU BAPTÈME DU "JULIEN"  
EN 1936



Yves  
RIOU

Eugénie  
LARYOR

Julien CELTON  
père et fils

Madame  
CELTON

Eugène  
LE NOUY

Michel  
LARGENTON

Jean  
MAREC

Hervé  
CELTON  
François  
FLOC'H

### Au baptême du "Julien" en 1936



Yves  
Riou

Eugénie  
Larvor

Julien  
Celton  
Père et fils

Madame  
Celton  
Eugène  
Le Nouy

Michel  
Largenton

Jean  
Marec

Hervé  
Celton  
François  
Floch

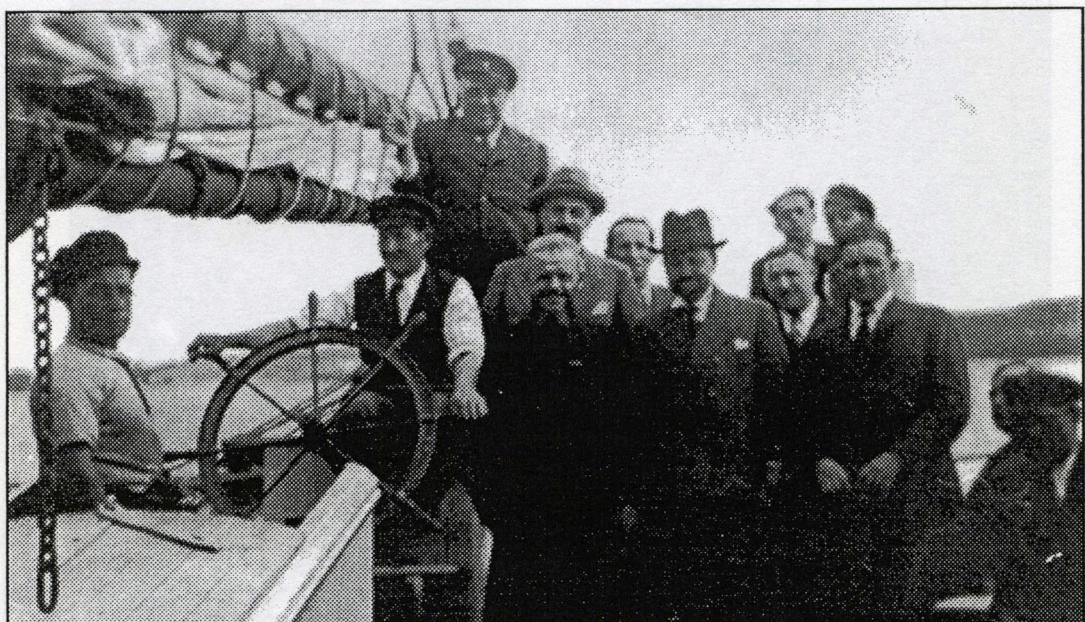
Le patron, Julien Celton issu d'une famille de Mahalon, est né en 1896. C'est le 28 mai 1940, en rentrant d'une campagne à la langouste en Mauritanie, que le "Julien" rencontre un sous-marin allemand, l'U 37, au large du Cap Finisterre. Le bateau de pêche est coulé au canon, avec toute sa cargaison. L'équipage réussit à rejoindre l'Espagne sur une annexe de sauvetage.

~~PHOTOGRAPHIE~~  
AU BAPTÈME DE LA  
" PETITE ANNICK" en 1938



Joseph Yves Hervé  
LUCAS RIOU NÉDÉLEC  
missionnaire patron  
à JOAL  
(SENEGAL)

Au baptême de la “Petite Annick” en 1938



Joseph Lucas missionnaire à Joal (Sénégal) - Yves Riou - Herlé Nédélec patron

Dans le même camion bâché ~~les~~ RIOT retrouve, ce jour-là, d'autres compagnons qui, eux non plus, ne reverront jamais leurs familles, ni la terre bretonne : Antoine CARIOU qui n'a que 36 ans, Jean LESTEVEN qui en a 65 et Jean-Laurent PENSEC qui va sur ses 70 ans, arrêté ~~qui passe~~ au même temps que ses deux fils.

Sur la banquette de bois se serrent aussi les deux frères, Jean PENSEC et André PENSEC, Maurice MALHOMME <sup>Joseph LEMOAL</sup>, qui eux reviendront, profondément marqués, par 30 mois de captivité dans les conditions horribles qui vont être révélées au monde quand les armées Alliées libéreront les camps, au mois de mai 1945.

Les soldats qui viennent de connaître les derniers combats <sup>meytriés</sup> de la guerre, qui ont pourtant vu autour d'eux, dans des pays ravagés, tomber des amis, des camarades, sont bouleversés par la détresse des déportés survivants, horrifiés par les monceaux de cadavres qu'ils découvrent <sup>par</sup> les charniers, les fours crématoires, les chambres à gaz...

Les soldats n'oublieront jamais cette vision d'un univers concentrationnaire qui dépassait l'imagination et que les récits des rescapés montraient plus terrible encore dans la réalité quotidienne d'une machine à tuer.

Les soldats n'oublieront jamais ces sanglots, ces regards effarés, au-delà de l'angoisse, ces mains décharnées tendues vers eux, vers la Liberté... Il avait fallu, pourtant, l'apporter, encore une fois, au bout des fusils...

Dans cette rencontre les esprits vacillaient, les uns remplis de l'horreur de la découverte, les autres remplis du bonheur de leur libération, au bord du gouffre...

Un choc que chacun voulait salutaire en faisant, sur les charniers ouverts, un serment : « Plus jamais ça ! »



Des soldats britanniques se recueillent  
devant une fosse commune, 1945.

## LA SOMBRE NUIT DES DÉLATIONS

(4)

Quand la défaite s'était abattue sur la FRANCE au mois de juin 1940, l'armée allemande occupa le territoire et s'installa, d'abord en Zone Nord, puis ensuite en Zone Sud, séparées pendant quelques mois par la fameuse Ligne de Démarcation.

Les troupes d'occupation essaient d'amadouer la population par des promesses et des petits cadeaux. Certains s'y laissent prendre et sombrent alors dans ce qu'on a appelé la Collaboration, encouragés par l'Etat Français que dirige le Maréchal PÉTAIN.

Mais bien des hommes et des femmes refusent d'être les valets asservis des guerriers nazis d'Adolf HITLER. Ils refusent la Collaboration et entrent dans la RÉSISTANCE pour défendre la LIBERTÉ, notre bien le plus précieux. Parmi eux, quelques uns réussissent à gagner l'ANGLETERRE pour rejoindre le Général DE GAULLE et combattre dans les Forces Françaises Libres (F.F.L). les autres seront les combattants des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.).

Cependant, partout en FRANCE, très vite les Allemands organisent la chasse aux Patriotes. Ils arrêtent, torturent, fusillent, déportent tous ceux qu'ils peuvent prendre. Sous leur contrôle un mal affreux couve dans notre pays : la délation... On dénonce beaucoup en ces temps-là : son voisin, un inconnu, voire un ami... Pourquoi ? Par vengeance, par goût de l'argent, par goût du pouvoir... Qui sait ?

Yves RIOU, modeste instituteur, est victime de l'un de ces dénonciateurs fourbes. Une lettre ou une parole anonyme (<sup>on ne sait pas</sup>) le conduira vers un camp d'extermination, loin, bien loin de son TRÉOGAT natal.



L'intérieur d'une baraque dans un camp de concentration, où s'entassent les déportés, en attendant les appels de travail forcé et la mort...

Lorsque s'ouvrent devant lui les portes du camp, au bout de son ultime voyage, Yves RIOU a certainement déjà compris qu'au-delà du seuil c'est une fin atroce qui l'attend. Il aura avoir 54 ans. ~~Et~~ un an de la retraite, pense-t-il sans doute, me retrouver là !

Lancinante, revient l'interrogation : mais qui donc a bien pu me faire cela, qui est le démoniaque ? Jusqu'au bout, probablement, il se le demandera ...

Les mauvais traitements, les brutalités, les coups, le voyage en wagon à bestiaux l'ont amoindri physiquement. Pourtant il commence seulement un long calvaire qui va durer 16 mois, au bout desquels, épuisé, sans nourriture et sans soin, il s'éteindra comme des milliers, des millions de ses compagnons. Il n'aura pas de sépulture, uniquement un nom et un matricule sur un registre noir où les gardiens du camp tenaient leur macabre comptabilité. Une croix, au bout de la ligne de la page numérotée, suffisait alors pour signifier le trépas d'un homme, d'une femme ou d'un ~~petit garçon~~ petit garçon d'une petite fille ...

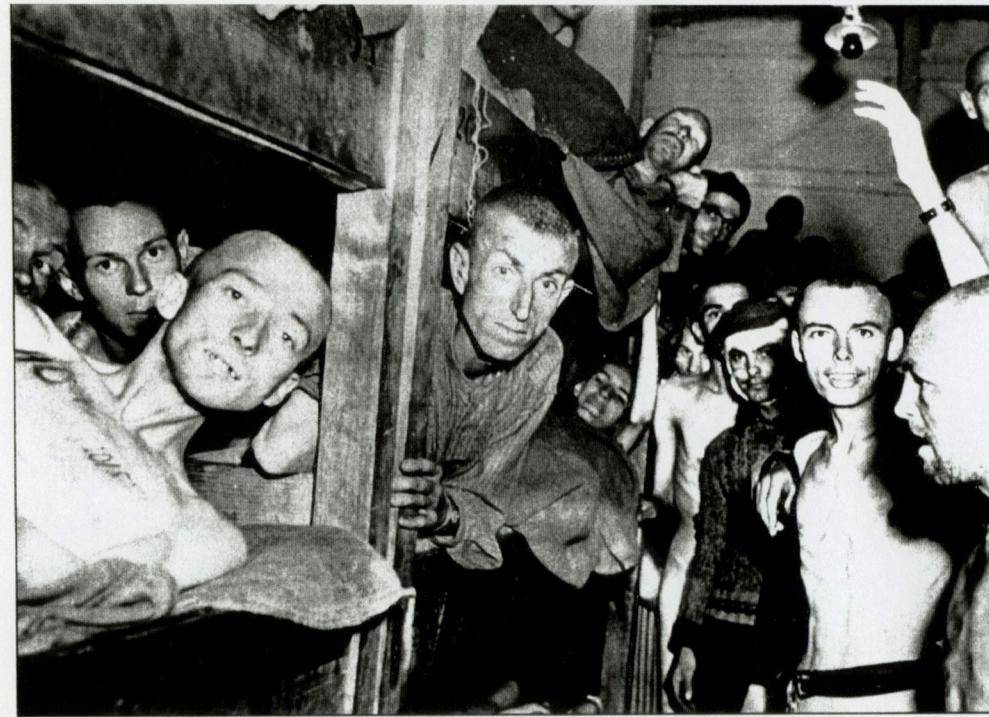
Un homme était mort. Mais quelle importance pour ses bourreaux !

Un homme était mort, après avoir consacré sa vie à l'éducation des enfants qui se rappelaient sa barbe et ses guêtres blanches. Mais quelle importance pour ses bourreaux !

Un homme était mort qui avait formé les patrons de pêche les plus prestigieux de DOUARNENEZ de son époque.

Mais quelle importance pour ses bourreaux !

Un homme était mort parce qu'il avait choisi la Liberté et refusé de vivre à genoux. Mais qui châtière les bourreaux ? Le temps a passé, l'oubli voudrait s'insinuer partout. Cependant, pour ultime châtiment il nous reste le souvenir et la mémoire pour condamner les temps et les hommes qui, pour des rôles fous, de guerre et de domination, déchaînent sur le monde la cruauté, l'injustice et l'horreur. Souvenons-nous toujours : "là où meurt le mémoire meurt aussi l'espérance."



les sourires - soleils de la libération des camps...

## LES P E R A N C E

(6)

Car pour vivre, nous avons tous besoin d'espérance,  
 besoin de croire que le monde peut être beau, parce  
 qu'un jour nous bannirons la haine pour marcher  
 tous ensemble d'un cœur pur, même si aujourd'hui  
 encore, souvent, on tue, comme le disait, en son  
 dernier cri, Arlette, morte à BERGEN-BELSEN,  
 et dont ce poème nous est parvenu, avec son soleil d'espérance.

### *On tue*

*On tue  
 d'un bout de la terre à l'autre.  
 On tue.*

*On tue sur la mer,  
 La nuit on peut voir  
 Dans l'énorme et indifférente solitude  
 de l'eau,  
 Les cadavres  
 Qui ont encore leurs dernières larmes  
 A leurs faces de linge  
 Tournées vers le ciel noir.*

*On tue aux courbes fleuries des fleuves,  
 On tue aux flancs chauds des montagnes,  
 On tue dans les villes où le tocsin qui sonne  
 Crie la douleur des dômes saignants  
 Et des cathédrales éclatées.  
 Là, depuis des siècles, des siècles on a travaillé,  
 Mais la terre est soudain devenue  
 Une éponge monstrueuse  
 Buvant la longue patience des hommes.*

*Partout la peur, la nuit, la mort.*

*Pourtant, le soleil est là.  
 Je l'ai vu ce matin  
 Jeune, fort exigeant.  
 Il ruisselait sur les toits  
 Il mordait au cœur les arbres.  
 Il empoignait la ville aux épaules  
 Et réclamait de la terre son réveil.*

*Il est là,  
 Il est au fond de toutes choses  
 Et, devant ce monde qui s'entrouvre, s'affaisse et se  
 replie  
 Il y a la mystérieuse et latente énergie  
 Qui refuse les ténèbres  
 Et ne veut pas qu'on tue la vie.*

Arlette Humbert-Laroche.

Morte à Bergen-Belsen.

Collection F.N.D.I.R.P.

Michel Mazéas